



## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **COMMUNE D'ILLE SUR TET SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025**

**Date de convocation :**

18/09/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Jérôme PARRILLA, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain MARGALET (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Annabelle ALESSANDRIA, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

### **DELIBERATION N° 2025/68 : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE VALORISATION PISCICOLE ET HALIEUTIQUE DU PLAN D'EAU COMMUNAL.**

En cohérence avec son Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche, ainsi qu'avec les derniers échanges avec Monsieur le Maire, la Fédération de Pêche souhaite valoriser ce territoire de pêche par le déploiement de deux projets d'aménagement :

- Projet 1 : Aménagement d'un ponton de pêche partagé sur la berge rive gauche du plan d'eau
- Projet 2 : Aménagement du fond du lit de la Têt en aval de la déchetterie inter communautaire.

L'objectif du premier projet s'inscrit dans la logique de valorisation et de rationalisation de l'usage des abords du plan d'eau. La plus-value du ponton, associée aux récents investissements de la commune, sur le site permettrait dans un second temps d'envisager de briguer un label national pour le site, le label « Parcours Famille ».

L'objectif du second projet consiste à créer « des points durs » par la mise en place de rochers épars dans le fond de lit pour contrecarrer son enfoncement. Cette approche est élaborée en proche collaboration avec le Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant (SMTBV) en charge du traitement de l'atterrissement située en aval du pont de la RD2. Techniquement, elle permettra de diversifier les habitats aquatiques dans des secteurs d'écoulement sur la roche mère (substratum argilo-marneux), puis dans un second temps, de reconstituer un matelas alluvial (galets et graviers essentiellement) en provenance de l'atterrissement situé immédiatement en amont, objet d'un traitement particulier par le SMTBV.

Compte-tenu des spécificités techniques des projets, et de l'intérêt général à agir, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires, la commune désigne en qualité de mandataire la Fédération, cosignataire de la convention jointe comme étant la personne morale compétente pour la représenter sur ce projet.

Monsieur le Maire propose de déléguer la Maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (Association Loi 1901 aux missions reconnues d'utilités publiques). Aucune participation financière ne sera demandée à la commune.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**VALIDE** la réalisation des projets d'aménagement et de valorisation piscicole et halieutique du plan d'eau d'Ille sur Tet, détaillés ci-dessus.

**VALIDE** la convention de partenariat avec la Fédération des Pyrénées-Orientales de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique qui sera maître d'ouvrage délégué du programme.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 25 septembre 2025

**Le Maire,**



  
**W.BURGHOFFER**